

Annecy, le 9 juin 2022

**A l'attention de mesdames et messieurs les inspecteurs de Lettres**

**A l'attention du bureau de gestion du BCG ( division des examens du rectorat de Grenoble)**

Madame, Monsieur,

Forts de notre expérience d'examineurs et examinatrices d'oraux de bac de français depuis de très longues années, nous nous permettons de souligner les dysfonctionnements d'autant plus criants depuis la réforme du bac.

Voici ce qui n'est plus acceptable :

- Le nombre de jours d'examen : 6 par professeur, en plus de la préparation des sujets.
- Le nombre de candidats par jour : 14 soit en moyenne 83 lycéens pour chaque jury
- Le fait que le jury n'est composé que d'un seul examinateur, responsable de tout : les bordereaux à compléter, l'accueil des élèves et les vérifications habituelles (identité, absence de moyen de fraude, descriptifs et textes...), la gestion des horaires de préparation puis de passage, la multiplication des 1/3 temps qui complexifient ces plannings et allongent la journée, la surveillance durant l'interrogation de celui qui prépare tout en gérant les trois étapes de l'oral, le remplissage du bordereau, etc. dans un rythme intense et sans répit.
- Des journées qui commencent à 7h30 et qui s'achèvent sur le planning proposé avec pause (et encore sans 1/3 temps qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux...) à 18h40 soit plus de 9h d'interrogation / par jour/ enseignant. Les pauses n'étaient pas prévues les années précédentes mais ces dernières allongent la journée : il faudrait donc choisir de finir à 18h40 avec une pause plus théorique que réalisable au regard du retard systématiquement pris de 15 mn par demi-journée ou une fin de journée à 17h30 sans pause ?
- Une indemnisation de 2.50 euros/ candidat (= 35 euros par jour) pour un travail intellectuel qui demande une attention et une concentration intenses, continues, qui plus est sous la pression insupportable d'un éventuel recours dont on nous menace à chaque réunion préparatoire, voire durant la session à coups de mails oppressants.
- L'état d'épuisement qui fait qu'au fur et à mesure des interrogations, nous ne sommes plus en capacité d'évaluer avec justesse et objectivité les trop nombreux candidats que nous devons assumer.

Voici ce que nous exigeons en conséquence :

- Que le jury soit composé de 2 examinateurs comme au grand Oral : un professeur de la discipline et un non spécialiste (l'examineur candide).
- Une revalorisation au minimum des indemnisations à la hauteur de celles de l'épreuve écrite
- Un allègement à 10 candidats maximum/ jour.
- Un allègement à 50 candidats maximum par session.
- Une répartition plus équitable des tâches d'examen entre l'ensemble des enseignants d'un établissement.
- Des consignes officielles claires aux chefs de centres.
- De décharger les examinateurs des tâches administratives (citées dans la rubrique précédente) et que la préparation se fasse dans une loge, comme pour le grand oral, avec surveillant dédié qui accompagne chaque candidat dans sa salle de passage.
- Décharger conséquemment l'enseignant coordonnateur
- Etre déchargé de toute surveillance pour l'écrit

A défaut d'obtenir ces aménagements indispensables dès juin 2023, nous serons d'être dorénavant dans l'incapacité d'assumer la tâche d'examineur/examinatrice de l'oral du bac de français.

Respectueuses salutations,